

# Procès verbal de la réunion du mardi 26 novembre 2024

**Secrétaire de séance:** M. Benoît FAIVRE

**Absent Excusé ayant donné procuration :**

M. Nicolas TERRAPON a donné procuration à M. Raphaël BRISEBARD

Mme Isabelle LETOUBLON a donné procuration à M. Gilles ROBERT

Absent : M. Charly VUILLEMIN

- **Ajout à l'ordre du jour**

**Modification des statuts de la CCPR**

Les statuts de la Communauté de Communes du Plateau du Russey (CCPR) ont été approuvés par délibération lors du Conseil Communautaire d'installation en date du 13 juillet 2020.

L'absence de candidat pour intégrer le Bureau de la CCPR suite à une démission a conduit le Conseil Communautaire à acter par délibération en date du 4 novembre 2024 le fait que le Bureau de la CCPR demeure dorénavant constitué de 12 élus.

Il convient de modifier en conséquence, l'article 5 des statuts de la CCPR, actuellement ainsi rédigé : « Le Conseil communautaire élit en son sein un Bureau composé d'un Président, de 6 vice-Présidents et de 6 autres membres. Les membres du Bureau ne disposeront pas de suppléants ».

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

Le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

**Après avoir entendu l'exposé,**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité**

**-VALIDE** la nouvelle composition du Bureau de la CCPR, lequel réunira le Président, les 6 vice-Présidents et 5 autres membres du Conseil Communautaire soit un total de 12 élus

**-VALIDE** la modification, résultant de cette décision, du II-1 du règlement intérieur de la CCPR et de l'article 5 « composition du Bureau » des statuts de la CCPR : « le conseil communautaire élit en son sein un Bureau composés d'un Président, de 6 vice-présidents et de 5 autres membres. Les membres du Bureau ne disposeront pas de suppléants »

**-AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération

• **Achat de parcelle boisée B13, La Côte**

Mme GIACOMUZZI née PERROT Nicole souhaite vendre une parcelle boisée à La Côte, cadastrée B13, d'une superficie de 79a90ca.

Le garde forestier estime que la parcelle est en bon état sanitaire, elle a un bon sol forestier, la parcelle est desservie.

C'est une parcelle très intéressante à fusionner avec les parcelles 7 ou 8.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'acquérir cette parcelle et autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Au niveau du budget bois, il faut ouvrir des crédits pour l'achat de la parcelle :

Compte investissement dépenses 2117.

Pour le financement : à prendre dans l'excédent 2024 du budget bois

La vente de bois entre habitants (58 stères) a rapporté 621 € HT (3 acheteurs)

37 m3 de feuillus dans la parcelle 25 (La Ravière) sont mis en vente par soumissions le 12 décembre 2024.

- **Convention fibre pour le bâtiment 1 rue de l'Eglise**

Mme le Maire rappelle que Mme DE HAAS Camille a demandé le raccordement à la fibre pour le local de pole dance.

Comme c'est un immeuble communal collectif (plusieurs locaux), le syndicat Mixte du Doubs propose de conclure une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique afin que les travaux de raccordement se déroulent dans de bonnes conditions.

Un technicien est venu le mardi 26 novembre pour lancer une étude de travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention présentée.

- **Devis pour acquisition d'un adoucisseur d'eau pour le bâtiment mairie**

Suite à la dernière réunion du conseil , il a été demandé un autre devis de la société Aqua Doubs. Ces travaux sont dans le but de remédier aux fuites d'eau des WC, toujours entartrés.

Devis de l'entreprise Aquatech25 de Noël Cerneux :montant de 2 597.80 € ttc.

Devis Aqua Doubs : 1 688 € ht (2025.60 € ttc) + raccordement électrique

Le conseil municipal par 9 voix pour, 1 contre, 0 abstention valide le devis de la société Aqua Doubs pour un montant de

- **Ouverture du quart des crédits des travaux d'investissement 2024 pour régler les factures d'investissement jusqu'au vote du budget 2025**

Pour régler des factures d'investissement du 01 janvier au 15 avril, on peut ouvrir le quart des crédits de l'année passée :

En 2024, montant d'investissement au compte 21 : 53 204.00 €

Ouverture de 25 % X 53 204 = 13 301 €.

Pour régler éventuellement l'adoucisseur ou autre....

Le conseil municipal décide l'ouverture du quart des crédits d'investissement 2024 pour 2025.

- **Nouvelle bonification indiciaire (NBI)**

Sylviane est à l'échelon maximum du grade de secrétaire de mairie depuis 2017.

Elle aurait pu avoir la nouvelle bonification indiciaire depuis plusieurs années.

Mme le Maire proposait de lui attribuer le NBI au 01 janvier 2025, ce qui représente 56 € brut mensuel pour LE BIZOT, mais le centre de gestion ne nous laisse pas le choix et nous oblige à faire le rappel sur 4 années. A voir avec les autres maires.

- **Devenir du logement**

L'état des lieux a été fait le 09 novembre 2024.

La question du devenir du bâtiment est posée :

- Refaire des travaux de rénovation pour location
- Vendre le bien

Affaire à suivre.

- **Affaires diverses**

- Réunion fibre demain 27 novembre
- Réunion pour l'ENS des tourbières Bizot Mémont le vendredi 29 novembre 2024 à 10 h à la mairie du BIZOT,
- Organisation des fêtes de Noël

Fin de séance à : 21H30

